

PROCURATION

Le soussigné

Complétez 1. ou 2.

1. Personne physique

Nom et prénom:

Adresse:

ou

2. Personne morale

Nom:

Siège:

Numéro d'entreprise:

Représentée conformément à ses statuts par:

titulaire de:

..... (nombre) actions

..... (nombre) droits de souscription

de Banqup Group NV/SA, une société anonyme (« *naamloze vennootschap* ») de droit belge dont le siège est situé à Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, en Belgique et immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0886.277.617 (RPM Brabant Wallon),

désigne par la présente comme mandataire:

Complétez 1. ou 2.

1. Personne physique

Nom et prénom:

Adresse:

ou

2. Personne morale

Nom:

Siège:

Numéro d'entreprise:

Représentée par:

afin de:

- i. le représenter en tant qu'actionnaire et/ou titulaire de droits de souscription au l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Banqup Group SA/NV qui se tiendra au Buzzynest, Avenue Reine Astrid 92A, La Hulpe le mardi 19 mai 2026 à 19h00 (CET) et ayant l'ordre du jour suivant, comprenant les propositions de décision:

Afin de donner des instructions de vote, veuillez indiquer votre vote en remplissant les points ci-dessous. En l'absence d'instructions de vote, vous serez considéré comme ayant voté en faveur des résolutions proposées.

Partie 1 : Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

1. Proposition de modification des statuts – Modification d'adresse e-mail et du site web de l'entreprise.

Projet de résolution: proposition de modifier l'article 1 des statuts afin de mettre à jour l'adresse e-mail de la société en info@banqup.com et son site web en www.banqup.com, à la suite du changement de dénomination décidé par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 20 mai 2025.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

2. Autorisation relative au capital autorisé.

2.1. Prise de connaissance du rapport du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a établi un rapport conformément à l'article 7:199 du Code belge des sociétés et des associations, décrivant les circonstances spécifiques dans lesquelles le capital autorisé peut être utilisé ainsi que les objectifs poursuivis. Ce rapport est disponible sur le [site web](#) de la société. Étant donné qu'il s'agit d'une simple prise de connaissance, aucune proposition de décision n'est incluse.

2.2. Projet de résolution.

Projet de résolution: proposition d'accorder une nouvelle autorisation au Conseil d'administration de la Société afin que, conformément à la proposition figurant dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les limites des dispositions impératives de la législation sur les sociétés, il puisse augmenter le capital de la Société aux dates et aux conditions qu'il fixera, en une ou plusieurs fois, aux dates et selon les conditions que le Conseil d'administration déterminera.

Le montant maximal de cette autorisation ne pourra excéder 100.000.000 euros.

L'assemblée décide en outre de modifier l'article 6 des statuts en conséquence, afin de refléter cette autorisation.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

3. Adoption de la traduction en néerlandais des statuts.

Projet de résolution: l'Assemblée décide d'adopter une traduction en néerlandais des statuts, afin de mettre la société en conformité avec la législation linguistique applicable, étant donné qu'elle dispose d'établissements actifs dans la Région flamande. La version coordonnée en néerlandais des statuts peut être consultée sur [le site web](#) de la société.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

4. Procurations.

Projet de résolution l'Assemblée décide d'accorder les autorisations suivantes (i) à chaque administrateur de la Société, agissant seul et avec pouvoir de substitution et de subdélégation, pour l'exécution des décisions prises; (ii) au notaire instrumentant afin de rédiger, de signer et de déposer le texte coordonné des statuts de la Société au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, conformément aux dispositions légales en la matière ; (iii) à chaque administrateur de la Société, à Hilde Debontridder et Mathias Baert, tous individuellement habilités, ainsi qu'à leurs employés, mandataires et préposés, avec possibilité de substitution et de subdélégation, afin d'accomplir les formalités auprès d'un guichet d'entreprises en vue de l'inscription/de la modification des données dans la Banque-Carrefour des Entreprises, et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la taxe sur la valeur ajoutée.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

Partie 2 : Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. Communication du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprise concernant les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les

deux rapports sont mis à disposition sur le site web à compter de la date du présent avis de convocation. L'approbation des actionnaires n'est pas nécessaire pour ces rapports.

2. Approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du Conseil d'administration sur les états financiers audités clos le 31 décembre 2025.

Projet de résolution: approbation du rapport de rémunération pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2025.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

3. Approbation des états financiers audités clos le 31 décembre 2025, notamment le projet de répartition du résultat.

Projet de résolution: approbation des états financiers audités clos le 31 décembre 2025 affichant une perte de 3.557.595,48 euros, ainsi que de l'affectation proposée du résultat, selon laquelle un montant de 76.489.371,32 euros est reporté à nouveau à titre de pertes reportées.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

4. Communication des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprise sur ces états financiers consolidés.

5. Nomination et re-nomination des administrateurs de la Société.

Projet des résolutions:

- (i) L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de SFPIM NV, numéro d'entreprise 0253.445.063, représentée de manière permanente par Leon Cappaert, en tant qu'administrateur non exécutif de la Société, pour un mandat de 4 ans, qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030. Le curriculum vitae de M. Leon Cappaert est disponible pour consultation sur le site web. L'administrateur percevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.

Approbation	0
-------------	---

Rejet 0

Abstention 0

- (ii) L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de First Performance AG, numéro d'entreprise 0781.484.854, représentée de manière permanente par Michael Kleindl, en tant qu'administrateur indépendant de la Société, pour un mandat de 4 ans, qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030. Le Conseil d'administration confirme que, sur la base des informations disponibles pour la Société, First Performance AG, représentée de manière permanente par Michael Kleindl, remplit les critères d'indépendance conformément à l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations, au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, et à la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société. Le curriculum vitae de M. Michael Kleindl est disponible pour consultation sur [le site web](#). L'administrateur percevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

- (iii) L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Fovea BV, numéro d'entreprise 0892.568.165, représentée de manière permanente par Katya Degriek, en tant qu'administrateur indépendant de la Société, pour un mandat de 4 ans, qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030. Le Conseil d'administration confirme que, sur la base des informations disponibles pour la Société, Fovea BV, représentée de manière permanente par Katya Degriek, remplit les critères d'indépendance conformément à l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations, au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, et à la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société. Le curriculum vitae de Mme Katya Degriek est disponible pour consultation sur le site web. L'administrateur percevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

- (iv) L'Assemblée générale décide de nommer AS Partners BV, numéro d'entreprise 0466.690.556, représentée de manière permanente par Stefan Yee, en tant qu'administrateur non exécutif de la Société, pour un mandat de 4 ans, qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030. Le curriculum vitae de M. Stefan Yee est disponible pour consultation sur le site web.

L'administrateur percevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

6. Approbation de la clause de changement de contrôle figurant dans le contrat de prêt d'actionnaires (art. 7:151 du Code des sociétés).

Projet de résolution : proposition à approuver la clause de changement de contrôle contenue dans le contrat de prêt d'actionnaires daté du 7 janvier 2026, en vertu de laquelle chaque prêteur peut exiger le remboursement anticipé ou exercer un droit de conversion en cas de changement de contrôle de la Société, conformément à l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

7. Approbation de la décharge donnée aux tous les membres du Conseil d'administration ayant exercé leur mandat en 2025.

Projet de résolution: approbation de la décharge donnée à tous les membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

8. Approbation de la décharge donnée au réviseur d'entreprise.

Projet de résolution: approbation de la décharge donnée à BDO Réviseurs D'Entreprises SRL (BCE 0431.088.289), représentée par Mme. Ellen Lombaerts, pour l'exécution de son mandat de réviseur d'entreprise de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Approbation	0
Rejet	0

Abstention 0

9. Nomination du commissaire chargé de l'"assurance" du rapport de durabilité de la CSRD de la date de la présente Assemblée Générale jusqu'à l'Assemblée Générale de 2028.

Projet de résolution: conformément à la recommandation du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité d'Audit, nomination de BDO Réviseurs D'Entreprises SRL (BCE 0431.088.289), représentée par Madame Ellen Lombaerts, responsable de l'assurance du rapport de durabilité CSRD, de la date de la présente Assemblée Générale jusqu'à l'Assemblée Générale de 2028. Les honoraires pour cette mission s'élèvent à 60.000,00 par an (hors TVA, frais, contribution à l'IBR et éventuel remboursement forfaitaire des coûts de technologie et de conformité).

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

10. Procuration.

Projet de résolution: accorder une procuration à M. Mathias Baert et Mme Hilde Debontridder, choisissant à titre d'adresse l' Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, Belgique, en qualité de mandataires extraordinaires ayant le droit d'agir à titre individuel et de sous-déléguer leurs pouvoirs, et leur accorder le droit de représenter la Société en ce qui concerne l'exécution de ses obligations de dépôt et de déclaration prévues par le Code des sociétés et des associations (Belgique) et les autres lois en vigueur. La présente procuration autorise les mandataires extraordinaires susvisés à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires et utiles et à signer tous les documents relatifs à ces obligations de dépôt et de déclaration, notamment, sans s'y limiter, à déposer les décisions susvisées au greffe compétent du Tribunal de commerce en vue de leur publication aux Annexes du Moniteur belge.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

- ii. participer à toutes les délibérations ;
- iii. voter au nom du soussigné sur tous les points de l'ordre du jour susmentionné, conformément aux instructions de vote telles qu'elles sont définies ci-dessus ;

- iv. signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à ces assemblées ;
- v. faire tout ce qui paraîtra nécessaire ou utile à l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Fait à le..... 2026.

Le soussigné: _____

Nom:
.....

Fonction:
(si applicable)

Nom:
.....

Fonction:
(si applicable)